

I - Concilier acoustique du bâtiment et rénovation thermique

L'objectif est d'économiser l'énergie en améliorant la rénovation thermique des bâtiments, ce qui constitue un enjeu majeur pour nos politiques publiques. Il s'agit de rapprocher les démarches acoustique et thermique, les pratiques voire les réglementations, de concevoir les actions de lutte contre les nuisances sonores de façon globale afin d'éviter les répétitions ou les incompatibilités, notamment en coordonnant les travaux de protection des bâtiments. Les avantages fiscaux et l'aide à l'insonorisation devraient pouvoir être combinés afin de favoriser le couplage de ces travaux d'isolation. La DGALN pourrait présenter rapidement le nouveau plan d'efficacité énergétique (aides, etc) afin d'examiner ensemble comment y rattacher concrètement le volet acoustique. Par ailleurs, le CNB pourrait réfléchir aux moyens permettant de faciliter le recours accru aux isolants phoniques pour les matériaux de construction, d'améliorer les normes acoustiques du bâtiment neuf.

Il conviendra de veiller à ce que cette réconciliation de se fasse pas au détriment de la qualité de l'air intérieur. Ce point sera à articuler avec les suites de la conférence nationale de transition écologique.

Modalités de mise en œuvre : ce thème relèvera de la commission technique, il pourra faire éventuellement l'objet d'un travail en sous-groupe.

II - Bruit et santé

L'objectif est de mieux connaître l'impact des nuisances sonores sur la santé et proposer des actions de prévention. Les travaux cibleront en priorité les 4 sujets suivants :

A - Lieux musicaux et risques auditifs : examiner les pistes pour une réforme de la réglementation des lieux musicaux .

B - Festivals en plein air : proposer un guide pour les organisateurs afin de mieux accompagner ces manifestations

C - Utilisation des baladeurs : analyser l'évolution des pratiques chez les adolescents (augmentation du volume sonore) et proposer des actions de prévention. Les actions de préventions des adolescents relèvent peut être plus de l'éducation des jeunes :

thème 3. En revanche cette problématique pourrait être traitée sous l'angle du dépistage auditif.

D - Petite enfance : améliorer la gestion du bruit dans les services de néo-natalité (appareils médicaux, pratiques du personnel).

Modalités de mise en œuvre : création d'un groupe de travail spécifique « bruit et santé »

III - Education des jeunes :

Objectif : il est double :

A - Proposer des outils de formation susceptibles d'être utilisés dans les programmes scolaires axés sur 3 objectifs complémentaires : l'éducation au civisme/ à l'écoute/ la protection auditive. Une première action à destination du primaire avait été engagée avec succès voici quelques années. Concernant les collégiens et lycéens, des contacts ont été établis avec le ministère de l'éducation nationale (DGESCO et inspection générale), il s'agira de les renouer en vue de proposer des outils à l'intention des jeunes ; en milieu scolaire et para-scolaire. Il peut être proposé d'associer le ministère de l'agriculture : en effet l'enseignement agricole se fait très souvent avec des internats l'action et la portée de l'action éducative y est donc proportionnellement plus large que dans l'éducation nationale.

B- Recenser les actions engagées sur le terrain en direction des jeunes, dans les établissements scolaires ou lors de manifestations publiques (concerts, festivals, etc...). Valoriser les actions remarquables en vue de leur reproduction. Un recensement de ces actions a été fait l'an passé conjointement entre le CIDB et l'INPES. Il pourrait servir utilement de base à ce travail.

Modalités de mise en œuvre : création d'un groupe de travail spécifique sur le sujet..

IV - Gestion des bruits de voisinage et du bruit des activités par les collectivités

Objectif : relever les bonnes pratiques des collectivités en vue de les démultiplier, réaliser un guide qui sera diffusé auprès de celles-ci, à l'instar des précédents guides réalisés sur la gestion des chantiers ou des lieux musicaux.

Modalités de mise en œuvre : création d'un groupe de travail, animé de préférence par un élu, un représentant des observatoires ou des ingénieurs des collectivités locales. Les problématiques liées au bruit des transports ne seront pas abordées par ce groupe de travail.

V - Autres sujets traités par le CNB

Ces derniers ne feront pas l'objet de groupes de travail spécifiques.

1 - Approche économique du bruit

A) Évaluation des coûts induits par le bruit : La connaissance des conséquences financières directes et indirectes de l'exposition au bruit et de la mauvaise qualité des ambiances sonores mérite d'être mieux connue. Le CNB pourrait se rapprocher du Commissariat général au Développement durable (CGDD) sur ce point afin de recenser les études existantes et le cas échéant en engager d'autres. Un rapport a été conduit au printemps sur ce point à la DGS/ EA2 intitulé « coût social du bruit » . Il porte un regard sur les méthodes d'évaluation. Il recense l'existant et les lacunes en terme d'évaluation, il peut être versé au groupe afin de permettre d'engager sans tarder de nouvelles études.

B) Fiscalité écologique et bruit des transports terrestres : suite au COMOP 18, qui avait montré qu'un prélèvement fiscal dérisoire sur le trafic routier était suffisant pour financer l'ensemble des travaux d'isolation des riverains de ces voies de circulation, le CNB devra suivre avec attention les travaux relatifs à la fiscalité écologique et veiller à ce que le traitement des nuisances sonores y soit intégré.

C) Cette approche économique ainsi que les ateliers pourraient valablement être proposant de grands axes d'action à inscrire au PNSE3 de façon à enclencher une dynamique, et ce pour la fin de l'année.

Modalités de mise en œuvre : la commission technique désignera l'un de ses membres pour assurer cette veille et ce suivi.

2 Bruit des transports Terrestres

La sortie fin 2013 de l'étude "multi-expo" pilotée par le CETE de l'Est et réunissant divers acteurs pourrait permettre au Conseil d'expertiser ces propositions. De même, la sortie à cette même période, du rapport de la mission "convergence" confiée au CERTU/SETRA pour les transports terrestres, et au CERTU/STAC pour les transports aériens serait une autre occasion pour une consultation du CNB.

Modalités de mise en œuvre : La commission technique assurera un suivi des études en cours, donnera éventuellement un avis sur les résultats et fera des suggestions d'études...

3 Bruit des Transports aériens

Le CNB demandera à la DGAC de dresser un bilan des actions engagées concernant les hélicoptères et l'aviation légère.

Modalités de mise en œuvre : Le président demandera à la DGAC un bilan, dans les six mois :

- de la mise en œuvre du décret hélicoptères de 2010
- de la classification des avions légers et des précisions sur les suites qui seront données à cette classification ;

La commission technique suivra en tant que de besoin ces problématiques.

- 4 - Organisation du concours des décibels d'Or :** afin de continuer à valoriser la recherche et l'innovation en matière d'acoustique et de qualité de l'environnement sonore, une nouvelle édition de ce concours sera organisé en 2014. De nombreux organismes privés ou publics, entreprises, collectivités et associations ont déjà été récompensés et ont largement communiqué sur ce prix dont le modèle est repris à l'étranger.

Modalités de mise en œuvre : Organisation conjointe Secrétariat général du CNB et CIDB.